

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES



SEANCE
DU 05 AVRIL 2018

Délibération
N°2018-1

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : PARTICIPATION AU SIAEP POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'eau potable est actuellement gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne (SIAEP) mais qu'en 2020 ce sera la Communauté de communes Porte de Maurienne qui récupèrera cette compétence.

En 2013 lorsque la commune a transféré la compétence eau potable au SIAEP, la commune avait accepté de réaliser en 7 ans des travaux d'investissement pour un montant de 1000 000 €, subventionnés à 60%, laissant un autofinancement de 400 000 €.

Après discussion avec le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne, et celui de la Communauté de communes Porte de Maurienne, il est proposé que le SIAEP réalise un emprunt de l'ordre de 400 000 €, dont les annuités seraient payées par la commune de Saint Georges d'Hurtières. Lors du futur transfert de cette compétence à la communauté de communes, la commission ad'hoc se prononcera sur les conditions de transfert de cet emprunt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** afin que l'emprunt de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €) soit contracté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne (SIAEP).
- **ACCEPTE** de rembourser au SIAEP les annuités correspondant à cet emprunt, puis à la communauté de communes, selon les conditions qui seront déterminées lors du transfert à la Communauté de communes Porte de Maurienne.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-2

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2018 : ACHATS ET VENTES DE TERRAINS

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal des actes administratifs restant à régulariser de l'année 2017 et notamment une vente pour 5000 €.

Il présente au conseil Municipal les achats et les ventes de terrains en cours ou à réaliser pour l'année 2018

DEPENSES :

. Achat des parcelles de la succession vacante MIZGIER – IORDANOW.....	3 000,00 €
. Régularisation de l'impasse sous le Rocher (avec Mme CHEMIN Sonia).....	1 700,00 €

TOTAL	4700 ,00 €

RECETTES :

. Vente à M. Jean Bastien BOUVIER des parcelles D 649, 650, 652.....	1500,00 €
. Echange sans soulte avec Mme Florence CHOUQUER de ses parcelles D 562, 568, et 576 contre la parcelle D 653 appartenant à la Commune.....	1,00 €

TOTAL	1501,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NPPV : 2 Alain BOUVIER pour la vente à Jean Bastien BOUVIER, Christiane LEHMANN ne vote pas pour Florence CHOUQUER pour l'échange CHOUQUER.

Le reste pour

- **INSCRIT au budget primitif 2018 la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (1500 €) en recettes.**
- **INSCRIT au budget primitif 2018 la somme de CINQ MILLE EUROS (5000 €) (régularisation 2017) en recettes.**
- **INSCRIT au budget primitif 2018 la somme de QUATRE MILLE SEPT CENT EUROS (4 700,00 €) en dépenses.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST GEORGES D'HURTIERES

SEANCE DU 05 AVRIL 2018

Délibération
N° 2018 – 3

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAINS DEPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE MIZGIER-IORDANOW**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, à l'occasion de la succession vacante MIZGIER-IORDANOW d'acquérir les parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
A	78	Le Grand Chanet	3 a 72 ca
A	79	Le Grand Chanet	1 ha 90 a 35 ca
A	80	Le Grand Chanet	3 a 25 ca
A	81	Le Grand Chanet	08 a 25 ca
A	82	Le Grand Chanet	25 a 90 ca
A	1561	Le Grand Chanet	49 a 35 ca

TOTAL formant une contenance 2 ha 80 a 82 ca

Il précise que ces parcelles ont été estimées par l'ONF ente 10 et 20 cent, soit un prix entre 2800 et 5600 €, et que les Domaines de NICE ont accepté le prix de **3000,00 €** pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'acquisition des parcelles sus-désignées formant une contenance totale de 2 ha 80 a 82 ca, moyennant le prix de TROIS MILLE EUROS (3000,00 €) pour l'ensemble.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier.**
- **DESIGNE Madame Monique LEONARD, Conseillère municipale pour représenter la commune dans l'acte administratif.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018 – 4

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : REGULARISATION DU CHEMIN SOUS LE ROCHER (C 1100) ET ACQUISITION DE LA PARCELLE C 2435 (PLACE DE RETOURNEMENT OU POUR LE DENEIGEMENT)

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 02 juin 2017, à l'occasion du décès de Monsieur Paul PARENT, la commune a préempté la parcelle C 2435 (place de retournement pour le déneigement) et la partie de la parcelle C 1100 constituant une partie du chemin intégré dans le domaine public communal intitulé « 6.3 impasse sous le Rocher ».

Il rappelle également que la commune avait accepté de prendre à sa charge les frais de géomètre.
Il indique que ces frais s'élèvent à 1740,00 € TTC.

Il rapporte que la commune a proposé le 09 mars 2018 à Maître BANI, Notaire, le prix d'acquisition, se décomposant ainsi :

- C1100 : la gratuité comme il s'agit d'une parcelle qui est déjà intégrée dans le domaine public,
- C 2435 : 1 700,00 € (85 m² x 20 € correspondant au prix habituel dans ce hameau pour les terrains constructibles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND NOTE des frais de géomètre à payer par la commune à hauteur de MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (1740,00 €) TTC.**
- **APPROUVE la régularisation de l'impasse sous le Rocher pour la parcelle C1100 à l'euro symbolique.**
- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C N° 2435 (place de retournement ou pour le déneigement), à hauteur de MILLE SEPT CENT EUROS (1700,00 €) (20 € x 85 ca).**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires se référant à ce dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux votés en 2017 :

TAXE	TAUX VOTES AU BP 2017
TAXE D'HABITATION	14,00%
FONCIER BATI	21,00%
FONCIER NON BATI	118,05%
CFE (TP)	38,43%

Monsieur le Maire indique que compte tenu du passage de la Communauté de Communes Porte de Maurienne à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 01/01/2018, plus aucun taux de CFE ne doit être voté, cette recette étant compensée par un reversement de la structure intercommunale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 de la manière suivante :**
 - **Taxe d'habitation** **14.50%**
 - **Foncier Bâti** **21.10%**
 - **Foncier non Bâti** **120.00%**

- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits en recette du BP 2018 pour un montant de 182 294€.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-6

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **ECHANGE DE TERRAINS AVEC MADAME FLORENCE CHOUQUER**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de Madame Florence CHOUQUER d'échanger, sans soulte, les parcelles suivantes :

Entre les parcelles de Madame Florence CHOUQUER :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
D	562	La Minière	01 a 10 ca
D	568	La Minière	94 ca
D	576	La Minière	02 a 51 ca
TOTAL			04 a 55 ca

Contre la parcelle de la commune de Saint Georges d'Hurtières :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
D	653	La Coche	03 a 05 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NPPV : 1 Mme LEHMANN pour Florence CHOUQUER le reste pour

- **APPROUVE l'acte d'échange avec Madame Florence CHOUQUER pour les parcelles citées ci-dessus.**
- **DIT que cet acte d'échange sera réalisé par acte administratif, sans soulte.**
- **DESIGNE Madame Monique LEONARD, Conseillère municipale pour représenter la commune dans l'acte administratif.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018 – 07

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

**Objet de la délibération : FORET COMMUNALE : PROGRAMME DES TRAVAUX 2018 ET
VENTE DE COUPE DE BOIS**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du programme d'action 2018 en forêt communal pour un montant global de 47 251,00 € HT, soit 56 701,20 € TTC se décomposant comme suit :

- Travaux de maintenance : 20376,00 € HT soit 24451,20 TTC
- Travaux d'infrastructure : 7347,00 € HT soit 8816,40 € TTC
- Travaux sylvicoles : 19528,00 € HT soit 23433,60 € TTC.

Il propose également de faire des coupes de bois dans les parcelles 7 et 8 pour 644 m3 pour un montant de 16100,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de la proposition de l'ONF pour les travaux 2018 à réaliser en forêt communale.**
- **DECIDE d'inscrire au budget primitif 2018 la somme de SEIZE MILLE CENT EUROS (16100, 00 €) en recettes correspondant à la vente de bois éventuelle des parcelles 7 et 8 pour 644 m3.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-8

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **BUDGET PRIMITIF 2018 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la liste des demandes de subventions reçues pour l'année 2018.

Il fait part des propositions d'attribution de subventions formulées par la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'inscrire la somme de TROIS MILLE CINQ CENT EUROS (3 500,00 €) au budget primitif 2018 pour le versement des subventions aux associations.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes au vu des bilans et budgets présentés :**

ASSOCIATIONS	ACCORDEES POUR 2018
A.C.C.A. (Association de Chasse)	600 €
ANCIENS COMBATTANTS DE SGH	200 €
ECHO DE CHARBONNIERE	300 €
ASSOCIATION DE FOOT CANTONALE	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE	32,80 €
ARC ENSEMBLE (Accorderie)	50 €
REGUL'MATOUS	100 €
ASSOCIATION DES SYLVICUTEURS	900 €
THEATRE EN MAURIENNE	1000 €
Divers	117,20 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-9

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de subvention de l'école primaire de Saint Alban d'Hurtières pour une classe de découverte à la Féclaz.

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, le Conseil municipal avait donné un avis favorable de principe, et il avait demandé à recevoir un plan de financement pour se prononcer sur le montant de la subvention.

A la lecture des documents remis il ressort que :

- 42 élèves sont susceptibles de participer dont le coût par enfant est estimé à 305 € pour les 5 jours, hors transport.

- le Sou des écoles des Hurtières contribue à hauteur de 100,00 € par enfant,

- le Conseil départemental aide les familles selon le quotient familial, pour une moyenne de 50 € par élève :

- Que pour une famille de deux enfants et qui perçoit le maximum d'aides, il resterait à payer la somme de 99,20 € par enfant participant à la classe,
- Que pour une famille d'un enfant et qui perçoit le moins d'aide, il resterait à payer la somme de 205,20 €.

Il souligne que la participation de la commune permettrait de diminuer encore le coût pour les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de CINQ CENT EUROS (500,00 €) pour participer au financement d'une classe de découverte à la Féclaz.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-10

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10
-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018
Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le dossier FREE mobile avait été classé sans suite du fait que FREE pensait pouvoir s'implanter sur une antenne SFR.

Finalement les deux opérateurs n'ont pas trouvé d'accord, et FREE mobile a donc repris contact avec la commune.

Il rapporte que le 22 mars 2018 une réunion avec les riverains a été organisée en mairie, avec un représentant de FREE mobile et qu'il a été proposé le déplacement de cette antenne d'une vingtaine de mètres au nord sur l'une des parcelles B 1553, 1566 ou 2475 situées au lieudit « Les Voûtes » et appartenant à la commune.

Suite à cette réunion, et après étude, il s'avère que c'est la parcelle B 1553 qui conviendrait pour FREE.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de bail-convention-proposé par FREE pour la parcelle B 1553, indiquant une proposition de loyer QUATRE MILLE EUROS (4 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'installation d'une antenne relais FREE sur la parcelle B 1153 au lieudit 'Les Voûtes ».**
- **DEMANDE un loyer de DIX MILLE EUROS (10 000 €) par an à la place de QUATRE MILLE EUROS (4000 €) proposés, ainsi qu'un don pour la construction de l'école sur la commune.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail-convention, si un accord est trouvé entre la commune et FREE mobile.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES

Délibération
N° 2018-11

SEANCE
DU 05 AVRIL 2018



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : ANIMATIONS SUR ST GEORGES D'HURTIERES

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Jonathan SEMILLON ayant quitté la séance après le vote du BP.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des animations qui se tiendront cette année sur la commune :

Festival "Merci Les Potes" - Compagnie Daniel GROS

Il rappelle que lors de sa séance du 22 septembre 2017, le Conseil municipal avait émis un avis de principe favorable pour l'accueil en 2018 sur son territoire d'un festival de théâtre, de danses et de chants sous réserve d'un plan de financement acceptable.

Il dit que ce festival, organisé par Daniel Gros, est programmé du mardi 03 juillet au dimanche 08 juillet 2018.

Il souligne que la réussite de cette initiative repose sur la participation la plus large possible de la population-

Il appartiendra à la commune de mettre en place avec l'organisateur un groupe de bénévoles qui pendant cette semaine sera amené à travailler avec l'équipe de théâtre en Maurienne, à l'aménagement des salles et des lieux, aux repas des bénévoles, éventuellement à la tenue d'une buvette. Les habitants seront également conviés à participer au spectacle final du festival.

Il précise que la commune a demandé aux associations communales d'être partie prenante de cette animation, et une réunion sera organisée avec elles dans le courant du mois d'avril.

Veillée en Belledonne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune sera co-organisatrice, avec la commune de St Pierre de Belleville et l'association Espace Belledonne, d'une veillée qui aura lieu le samedi 25 Août 2018.

Cette animation nécessitera la mise à disposition du préau.

La communication et le spectacle sont pris en charge par Espace Belledonne, le collectif local de préparation organise le moment d'échange et les frais du repas doivent être couverts par les entrées.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'accueil de cette veillée sachant que la contribution de la commune s'élèvera à 384 euros à partager avec St Pierre de Belleville, soit 192,00 €.

Fête de la musique :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été sollicitée par les deux associations, les Djoudjalins et l'Echappée verte, au sujet d'une animation pour la fête de la musique le samedi 16 juin 2018 au lieu de la date officielle du 21 juin.

Il dit que la fête de musique se distingue des autres animations en ceci qu'elle est nationale - donc concerne tout le monde sans nécessité d'autorisation préalable-, et qu'elle bénéficie d'une dérogation permanente à la Loi contre les nuisances nocturnes.

C'est pourquoi, tout en accueillant favorablement la demande, la Municipalité a souhaité :

- Etablir la nécessité pour les demandeurs de déroger à la Loi
- Vérifier qu'aucune autre association n'avait de projet pour la fête de la Musique.

Dans ce but, après un premier refus écrit des associations demandeuses de contacter les autres, M. Le Maire les avait invitées toutes à une rencontre en Mairie, le 2 mars.

L'absence de la quasi-totalité d'entre elle ce jour-là, une seule s'excusant, n'a pas permis de répondre à ces questions.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- De ne pas donner suite, pour le moment, à la demande de déplacer la fête de la musique au 16 juin, tout en laissant la possibilité aux associations qui le souhaitent de relancer la démarche en contactant M. Le Maire.
- D'accorder aux associations porteuses d'une animation le 16 juin, la mise à disposition gratuite des salles et du matériel de la commune. A ce jour ces associations ont demandé à pouvoir disposer du chapiteau, de tables et de bancs.

Fête du cidre - Ecomusée

Il rapporte au Conseil municipal qu'entre autres animations, l'Ecomusée devrait organiser la fête du cidre en octobre 2018.

Il vous est proposé comme pour toutes les associations de lui accorder notre soutien matériel et logistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les associations communales et les habitants pour aider au bon déroulement du festival de Daniel GROS durant la semaine du 03 au 8 juillet 2018.**
- **ACCORDE aux associations porteuses des animations ci-dessus répertoriées, la mise à disposition gratuite des salles et du matériel de la commune**
- **PREND NOTE que la veillée en Belledonne aura lieu à St Pierre de Belleville, et accepte de payer la contribution de 192,00 € pour cette animation.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de définir, si elles le veulent, avec les associations souhaitant animer la fête de la Musique les modalités de sa tenue.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES

SEANCE
DU 05 AVRIL 2018

Délibération
N° 2018-12

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **ECOLE LA CHAISAZ**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans la préparation du BP 2017, il avait été envisagé la vente du bâtiment de l'«école de la Chaisaz »

Il avait été noté que les deux appartements étaient occupés, et que celui de Madame Mélanie OLEWSKI et Monsieur Jonathan SEMILLON devrait être libéré dans le courant de l'année 2018.

Il rapporte au Conseil municipal que cette école a été réaménagée totalement en 1995 et 1996, en deux appartements et que la toiture et la fosse septique avaient été entièrement refaites.

Depuis 1995 les travaux d'investissement sur ce bâtiment se sont élevés à 120 000,00 € pour la réfection totale, plus 10 000,00 € dans les années suivantes pour divers travaux soit un total de dépenses de rénovation de 130 000,00 €.

Les loyers aujourd'hui avoisinent chacun 400,00 € mensuel. Si on fait une moyenne du total des loyers perçus depuis 1997, nous arrivons à la somme de 176 400,00 €.

Il dit qu'il reste aujourd'hui, des travaux d'investissement et notamment la réfection d'un escalier.

Il rapporte que les services de l'Etat n'interviennent plus dans les communes de moins de 2000 habitants. pour avoir une estimation de ce bâtiment. Une agence immobilière a été consultée qui a établi une estimation du coût du bâtiment entre 130 000 € et 140 000 € du fait des quelques travaux à réaliser et de l'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND NOTE des travaux nécessaires à réaliser dans le bâtiment de l'école la CHAISAZ.**
- **PREND note de l'avis de valeur établi par l'agence immobilière.**
- **DECIDE de surseoir à la vente du bâtiment de l'école de la CHAISAZ.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-13



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **BATIMENT LA HALTE GOURMANDE**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire:

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Jonathan SEMILLON ayant quitté la séance après le vote du BP.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment la Halte GOURMANDE est libre depuis le 28 février 2017. Il rapporte qu'une agence immobilière a estimé le bâtiment en l'état actuel entre 80 000 € et 100 000 € net propriétaire, allant jusqu'à 120 000 à 130 000 € selon le terrain et les places de parking.

Après avis des commissions qui ont travaillé sur une vente ou sur une autre réaffectation du bâtiment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND note de l'avis de valeur établi par l'agence immobilière.**

- **DECIDE de vendre le bâtiment de la Halte Gourmande.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-14

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **FOURRIERE ANIMALE**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le service de fourrière animale est une activité de service public que chaque commune a l'obligation de mettre en place sur son territoire suivant les dispositions de l'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Aussi, un animal errant peut-il être placé en fourrière pendant une durée maximale de 8 jours.

Pendant ces 8 jours l'animal doit être soigné, recevoir une puce électronique si ce n'est pas encore le cas, et il peut le cas échéant être récupéré par ses propriétaires qui devront s'acquitter des frais de prise en charge par la fourrière (sous peine d'amende forfaitaire).

Monsieur le Maire dit qu'à la suite de la présence de plusieurs chiens errants sur la commune la commune avait démarché en 2016 plusieurs fourrières animales, pour palier au manque de fourrière sur notre commune.

Des informations ont été demandées à la SPA, à Arlysère et à 3 CMA.

Après avis des commissions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la proposition de la SPA ainsi que ses tarifs proposés à inscrire au BP 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-15

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **GESTION DU GITE COMMUNAL DE ROCHEBRUNE**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des évolutions que la commune peut constater au niveau des locations du gîte de groupe de Rochebrune.

Il apparaît que :

- Les locations à la semaine sont de moins en moins fréquentes au bénéfice des locations pendant les week-ends.
- Les recettes enregistrent une baisse tendancielle depuis plusieurs années : autour d'une moyenne de 31 000 euros dans les années 2010, elles se situent aujourd'hui dans une moyenne de 26 000 euros.
- Le bénéfice net dégagé de ces locations en 2017, est de l'ordre de 5 000 euros.

Un examen approfondi a permis de dégager des pistes pour tenter d'améliorer la situation. Notamment :
Une amélioration de l'aménagement et du confort du gîte ainsi que la nécessité d'une amélioration de la communication et de la commercialisation.

D'autre part, il semblerait utile de revoir deux tarifs qui apparaissent trop faibles au regard des dépenses qu'ils sont susceptibles de couvrir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND NOTE de la baisse de fréquentation du gîte de Rochebrune et de la nécessité de prendre des mesures appropriées.**
- **AUTORISE le Maire à diffuser des offres promotionnelles pour le gîte de Rochebrune.**
- **DECIDE de modifier les délibérations du 16 décembre 2016 et du 15 décembre 2017 concernant la caution.**
- **FIXE cette caution à 500 € pouvant couvrir des heures de ménage estimées nécessaires lors de l'état des lieux dans le cas où les résidents effectuent eux-mêmes le ménage .**
- **FIXE le forfait ménage à 250,00 € pour une location complète du gîte pour 2019.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
 exécutoire de cet acte

Le Maire
 Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
 DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
 N° 2018-16

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **RETROCESSION A MONSIEUR LOZET DE LA PARCELLE C 2682 (ex C 1089) SITUEE AU CHEF LIEU**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du don à la Commune de la parcelle C 1089 située entre la maison ROSSET et le gîte de Rochebrune, d'une contenance de 1245 m², il a été occulté le fait qu'une partie de cette parcelle, adjacente à la maison, était bordée par un mur faisant une séparation entre la maison et le terrain.

Il rapporte que cette parcelle a fait l'objet d'un plan de division et de bornage le 19 septembre 2017, et à ce moment là, il a été étudié une nouvelle hypothèse permettant de rétrocéder à Monsieur LOZET la parcelle cadastrée section C numéro 2682 (nouveau numéro attribué) d'une contenance de 55 ca, pouvant être considérée comme faisant partie des abords de la maison LOZET.

La commune conservant alors la parcelle C 2681 (ex C 1089) pour une contenance de 931 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD pour rétrocéder à Monsieur Noël LOZET la parcelle C 2682 située au Chef lieu d'une contenance de 55 ca.**
- **FIXE le prix à 1 € symbolique**
- **DIT que cette cession se fera exceptionnellement par un acte administratif en mairie.**
- **DESIGNE Madame Monique LEONARD, Conseillère municipale pour représenter la commune de Saint Georges d'Hurtières dans cet acte.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
--

Le Maire
Alain BOUVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST GEORGES D'HURTIERES

SEANCE DU 05 AVRIL 2018



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

**Objet de la délibération : ASSOCIATION FONCIERE LIBRE DES PROPRIETAIRES (AFLP)
DES HAUTS DE SAINT GEORGES D'HURTIERES**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

« Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal, dans le cadre du dossier l'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) les Hauts de Saint Georges, de la liste des propriétaires, ainsi que des parcelles qui sont concernées par le projet d'extension pour la remise en pâturage à la Minière :

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET D'EXTENSION DE L'AFPL			
PROPRIETAIRES	SECTION	NUMERO	CONENTANCE (en m2)
Incorporation dans le domaine communal suite à l'échange du 06/10/2017 (ex ANDRE Robert et ROCHEZ Cécile)	D	344	1650
	D	437	1980
COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES	D	343	3165
	D	350	1710
	D	351	1095
	D	352	835

	D	353	2715
	D	355	2165
	D	356	2645
	D	357	1280
	D	358	550
	D	393	555
	D	394	4200
	D	395	493
	D	428	1470
	D	551	1235
	D	563	2815
	D	564	870
	D	565	334
	D	570	761
	D	571	3560
	D	579	36
	D	580	1045
	D	582	1598
	D	585	220
	D	608	5255
	D	1052	1320
Incorporation dans le domaine communal en 2013 (biens sans maître COQUAND)	D	396	500
	D	397	1615
Incorporation dans le domaine communal suite à l'échange du 17/11/2017 (ex M. ET MME GUILLERMAND Louis)	D	392	1535
	D	876	5
	B	1983	311
	TOTAL		49523
PASCAL Armand	Section	Parcelle	Surface (m²)
	D	348	21
	D	349	665
	D	359	3095

	D	429	2775
	TOTAL		6556
VILLARD Norbert	Section	Parcelle	Surface (m ²)
	D	345	665
	D	346	885
	D	347	28
	TOTAL		1578
TOTAL GENERAL		57657	

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation actuelle de l'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) les Hauts de Saint Georges d'Hurtières (avant le projet d'extension) :

LISTE DES PROPRIETAIRES ET DES PARCELLES FAISANT PARTIE DE L'AFP (AVANT LE PROJET D'EXTENSION)						
NOM	PRENOM	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE (m²)	Total (m²)
COMMUNE de ST GEORGES D'HURTIERES		B	550	Chardon	493	
		B	1989	Chardon	4396	
		B	566	Landriat	447	
		B	567	Landriat	745	
		B	568	Landriat	812	
		B	569	Landriat	220	
		B	570	Landriat	200	
Incorporation dans le domaine communal en 2013 (biens sans maître LAMBRESSANT)		B	1978	Landriat	70	
		B	1979	Landriat	139	

Incorporation dans le domaine communal en 2013 biens sans maître COQUAND		D	426	La Combette	1025	8547
GENNARO veuve GIACOMARRA	Francesca	D	438	La Combette	860	
		B	2735	Landriat	2031	
		B	581	Landriat	96	
		B	582	Landriat	1100	
		B	2736	Landriat	1506	
		B	2740	Landriat	284	
		B	593	le Bessay	2640	
		B	1940	le Bessay	2495	11012
M. et Mme GUILLERMAND	Louis	B	607	La Longue	449	
		B	609	La Longue	4470	
		B	1983	Landriat	311	5230
BOUVIER épouse CROZET	Virginie	B	1972	Landriat	547	547
FAVRE-ROCHEX	Denis	B	1976	Landriat	255	
		B	1981	Landriat	644	899
GUILLERMAND	Elie	B	608	La Longue	3375	
		B	610	La Longue	2930	6305
PAYAN épouse ROUBAUD	Danielle	B	1942	le Bessay	652	
		B	2511	le Bessay	644	
		B	2514	le Bessay	25	
		B	2515	le Bessay	8337	
		B	2518	le Bessay	1198	10856
BUET Veuve BRUNET	Alice	B	559	Landriat	1125	1125
CLEMENT	Pierre	D	427	La Combette	428	428

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND NOTE** des parcelles concernées par l'extension de l'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) des Hauts de Saint Georges d'Hurtières,
- **PREND NOTE** des parcelles qui ont déjà été intégrées au moment de la constitution de l'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) des Hauts de Saint Georges d'Hurtières.
- **APPROUVE** l'intégration des parcelles communales citées ci-dessus formant une contenance de 49523 m2 dans l'extension de l'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) des Hauts de Saint Georges d'Hurtières.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018 – 18

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : LE REFUGE DE ROCHEBRUNE

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le refuge de Rochebrune subit souvent des dégradations importantes du fait de sa situation géographique-facilement accessible à tous véhicules, et des difficultés de la surveillance.

A deux reprises, avec l'accord de toutes les communes concernées et de l'ONF, la commune a barré la piste à quelques dizaines de mètres du départ de la piste principale.

Une première barrière a été cassée et enlevée et récemment l'empierrement que nous avons fait a également été retiré.

Il rappelle que ce bâtiment est sur le circuit du GR 738.

Il souligne que ce bâtiment a récemment été remis en état, et qu'apparemment que depuis la commune n'a constaté aucun dégât.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE de barrer l'accès du refuge aux véhicules par la pose de pierres à une vingtaine de mètres de l'entrée.**
- **DECIDE de faire quelques aménagements complémentaires par la pose d'une table et de bancs à l'extérieur.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018 – 19

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Voeu : FAISONS LA PAIX ENSEMBLE

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER

Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Il vous est proposé de prendre le vœu suivant à l'occasion du centenaire de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale.

« La commune de Saint Georges d'Hurtières soutient l'initiative de l'Association Républicaine des Anciens Combattants des Combattants pour l'Amitié, la Solidarité, la Mémoire, l'Antifascisme et la Paix (l'ARA) d'organiser des Etats Généraux de la Paix qui auront lieu le 21 avril 2018 à 14 h00 – Bourse du Travail – 85 rue Charlot -75003 PARIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *DECLARE être conscient que la question de la Paix, cent ans après la fin de la guerre de 14/18 demeure en enjeu majeur pour l'avenir des peuples, des nations, de notre planète.*
- *EXPRIME avec force sa volonté de paix entre les peuples*
- *SOUHAITE redonner toute sa place à l'ONU qui dans son préambule proclame « Nous peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui par deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité tant de souffrances ».*

Le vœu est voté à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018 – 20

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

**Objet de la délibération : DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION DES
IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose qu'il revient au Conseil municipal de désigner son représentant à la Commission des Impôts Directs de la Communauté de communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DESIGNE Monsieur Alain BOUVIER, Maire pour représenter la commune dans la commission des impôts Directs de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N° 2018-21

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : **VENTE DES PARCELLES DE TERRAINS D 649, 650 ET 652**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Jean-Bastien BOUVIER souhaiterait acquérir les parcelles appartenant à la commune ci-après désignées :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
D	649	La Coche	15 a 25 ca
D	650	La Coche	03 a 70 ca
D	652	La Coche	02 a 47 ca
TOTAL formant une contenance			21 a 42 ca

Il indique que le prix estimatif a été fixé entre 0,20 cts et 0,50 cts le m2 (à la fois par l'ONF, des membres de la commission de la forêt, ainsi que par M PASCAL T pour les garants des coupes).

Il rapporte que Monsieur Jean-Bastien BOUVIER a donné son accord pour un prix de vente global de 1500,00 €, soit 0,70 € / m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NPPV : 1 (Alain BOUVIER) le reste pour

- **APPROUVE la vente à Monsieur Jean-Bastien BOUVIER des parcelles D 649, 650 et 652 au lieudit La Coche formant une contenance totale de 21 a 42 ca, moyennant le prix de MILLE CINQ CENT EUROS (1500,00 €) pour l'ensemble.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par le notaire de l'acquéreur.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-22

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10
-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : INDEMNITE DE CONSEIL 2017 : DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK LAVAUD.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Patrick LAVAUD, Percepteur d'Aiguebelle, a transmis le calcul de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2017 au titre du budget communal (y compris le budget de l'assainissement), et de celui du Grand Filon, pour sa gestion durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Les indemnités (hors charges sociales) sont les suivantes :

- Budget général : 210.48€
- Budget du Grand Filon : 71.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de ne verser aucune indemnité de conseil à Monsieur Patrick LAVAUD, Percepteur d'Aiguebelle durant la période du 1er janvier au 30 juin 2017.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-23

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10
-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018
Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : INDEMNITE DE CONSEIL 2017 : DEMANDE DE MONSIEUR Dominique QUATREVILLE

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Dominique QUATREVILLE, Percepteur d'Aiguebelle, a transmis le calcul de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2017 au titre du budget communal (y compris le budget de l'assainissement), et de celui du Grand Filon, pour sa gestion durant la période du 03 juillet au 31 décembre 2017.

Les indemnités (hors charges sociales) sont les suivantes :

- Budget général : 210.48€
- Budget du Grand Filon : 71.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD pour le versement d'une indemnité de conseil pour le budget général à hauteur de 50% au titre de 2017, soit un montant brut de 105.24€.**
- **DECIDE de ne verser aucune indemnité de conseil pour le budget du Grand Filon au titre de l'année 2017.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2017

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et avoir délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget communal, du Budget de l'Assainissement et du Budget du Grand Filon;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2017 et déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-25

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 9

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Madame Christiane LEHMANN, Première Adjointe, présente au Conseil le compte administratif 2017 de la commune dont les résultats sont les suivants :

Budget Général :	fonctionnement	+ 99 602,37
	Investissement	- 203 331,52

Budget annexe -assainissement :	fonctionnement	- 51 343,27
	Investissement	+ 51 150,96

Budget annexe « Grand Filon » :	fonctionnement	- 69 785,22
	Investissement	+ 42 029,60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 NPPV (A. BOUVIER) et le reste POUR,

- **VOTE le compte administratif 2017 présentant les résultats mentionnés ci-dessus.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-26

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

**Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :
COMPTABILITE M14 ET M49.**

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'après avoir approuvé les Comptes administratifs 2017, selon les règles de la comptabilité M14 et M49 (assainissement), il y a obligation d'affecter en priorité

l'excédent de fonctionnement au comblement du déficit d'investissement pour chacun des budgets en tenant compte des résultats antérieurs :

BUDGET	SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	+ 99 602,37
	INVESTISSEMENT	- 203 331,52
ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	- 51 343,27
	INVESTISSEMENT	+ 51 150,96
GRAND FILON	FONCTIONNEMENT	- 69 785,22
	INVESTISSEMENT	+ 42 029,60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget général à la section d'investissement pour un montant de 99 602,37€.
- **CONFIRME** qu'aucune affectation de résultat n'est possible pour les budgets annexes de l'assainissement et du Grand Filon.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-27

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BP 2018 : DETAIL DES PARTICIPATIONS AU SIPDH (compte 65548).

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des participations à verser au SIPDH prévues au BP 2018 de la manière suivante :

• Périscolaire	17 600.00€
• Transport scolaire	3 800.00€
• Secrétariat du SIPDH	3 600.00€
• Frais généraux	2 000.00€
• Frais électricité périscolaire	2 900.00€
• Climatisation périscolaire	500.00€
• Reversement fond amorçage rythmes scolaires	1 400.00€

Par ailleurs, il indique qu'une somme de 10 000€ TTC est inscrite en investissement dans le projet de BP 2018 concernant la mutualisation des travaux d'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE des participations à verser au SIPDH pour l'exercice 2018 mentionnées ci-dessus.**
- **DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au projet de BP 2018..**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-28

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BP 2018 : REPARTITION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT (TADE) 2018.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune perçoit chaque année une somme du Département correspondant au reversement aux communes de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçus sur la Savoie l'année précédente.

Il indique que cette taxe d'un montant total de 71 976€ en 2017 pourrait augmenter cette année. Elle se compose de deux parties :

- La Première partie est versée sans condition en dotation dans le budget de fonctionnement au compte 7482. Elle était de 42 537€ en 2017.
- Le solde de la TADE, soit 29 439€ en 2017, est versée après avoir justifié de dépenses de travaux de route d'un montant équivalent (29 439€ HT en 2017).

Monsieur le Maire propose en conséquence d'inscrire cette recette à hauteur de 76 000€ au compte 7482 du BP 2018, les travaux de route étant prévus à hauteur de 30 000,00 € en dépenses d'investissement (compte 2151 et 10 000 € en dépenses de voirie en fonctionnement (compte 615231).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au projet de BP 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**



Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES DU MOIS DE JANVIER 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que notre commune a subi de nombreux dégâts lors des deux épisodes d'intempéries du mois de janvier 2018, dont l'un a déjà fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 03 au 05 janvier 2018.

S'agissant du second épisode pour la période du 20 au 25 janvier 2018 environ, le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est toujours en cours d'instruction à ce jour.

Monsieur le Maire indique que l'état, la Région, et le Département sont susceptibles d'aider les communes dans cette situation, un guichet unique centralisant toutes les demandes d'aides ayant été créé à cet effet.

Pour rappel, les dégâts causés aux équipements publics (principalement les routes) d'un montant total estimé de 61 325.00€ HT (74 000€ TTC prévus au BP 2018) peuvent être détaillés de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|---------------|
| • La piste des Aberus | 4 175.00€ HT |
| • Le Clavaire | 6 000.00€ HT |
| • Le Pichet | 13 050.00€ HT |
| • Piste de Montgilbert | 13 000.00€ HT |
| • Piste du Grovelay | 3 000.00€ HT |
| • Route de Cote Nessy | 22 100.00€ HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENDA ACTE** des dégâts causés par les intempéries du mois de janvier mentionnés ci-dessus, non compris les dégâts chez les particuliers.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Département et de la Région.**
- **DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au projet de BP 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-30

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BP 2018 : DETAIL DES DEPENSES DE PERSONNEL.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Frankie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux pour l'année 2018 et les dépenses de personnel correspondantes.

Il indique que les dépenses de personnel restent sensiblement identiques aux années précédentes compte tenu des modifications des emplois enregistrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au projet de BP 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-31

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2018.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD, Fabien TEXIER et Jonathan SEMILLON.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN
Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Jonathan SEMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions budgétaires pour l'année 2018, en ce qui concerne le budget général de la commune, le budget annexe du Grand Filon et le budget annexe de l'assainissement :

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	658 157 €	658 157 €	509 134 €	509 134 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	88 800 €	88 800 €	137 653 €	137 653 €
BUDGET ANNEXE GRAND FILON	170 686 €	170 686 €	47 029 €	47 029 €

Il rappelle que le budget général a été établi avec une augmentation des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif de la commune tel que présenté ci-dessus.**
- **APPROUVE le budget annexe de la Régie municipale Le Grand Filon tel que présenté ci-dessus.**
- **APPROUVE le budget annexe de l'assainissement tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-32

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SAVOIE.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le conseil d'administration du CDG 73 a décidé, par délibération du 15/11/2017 de modifier le taux de cotisation additionnelle pour l'adhésion au service de médecine préventive en le portant au taux de 0,36%, à compter du 1er janvier 2018.

Il rappelle que les missions du service de médecine préventive sont les suivantes :

- **Surveillance médicale des agents** : visite médicale d'embauche, visite médicale périodique, visite de surveillance médicale particulière.
- **Actions sur le milieu professionnel** : conseils sur l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, hygiène des locaux, adaptation des postes, protection des agents, etc....
- **Assistance d'un psychologue du travail.**

Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, applicable à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 6 ans, tenant compte de ce nouveau taux de 0,36%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de la décision du CDG 73 d'augmenter le taux de cotisation du service de médecine préventive à 0.36% à compter du 01/01/2018.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG 73.**
- **DIT que les crédits correspondants sont prévus au BP 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-33

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : REGIE MUNICIPALE DU GRAND FILON : HORAIRES D'OUVERTURE 2018.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés : Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'horaires d'ouverture du site minier pour la saison 2018 transmises par Madame la directrice du Grand Filon.

Les périodes d'ouverture du site et les jours d'ouverture demeureront inchangés en 2018 par rapport à 2017, soit une ouverture tous les jours sauf le samedi.
La seule modification porte donc sur une ouverture de 13h00 à 19h00 durant les mois de juillet et août en remplacement de la précédente plage horaire de 11h00 à 19h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE les modifications d'horaire tels que présentés ci-dessus pour l'année 2018.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-34

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : REGIE MUNICIPALE DU GRAND FILON : RECRUTEMENT DU PERSONNEL.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Sur proposition de Madame la Directrice, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications envisagées pour le recrutement du personnel saisonnier du site minier.

Il rappelle la délibération du 15/12/2017 autorisant la création d'un emploi saisonnier (emploi non permanent).

Madame la Directrice du Grand Filon propose de modifier les conditions de ce recrutement en prévoyant un emploi à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires d'une durée maximale de 3 mois à définir durant les mois de juin à août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE le recrutement d'un agent contractuel saisonnier par référence au grade d'adjoint du patrimoine à la régie municipale LE GRAND FILON pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 3 mois comprise entre le 01/06/2018 au 31/08/2018 inclus.**
- **DIT que cet agent assurera des fonctions de guidage à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires.**
- **DIT qu'il devra justifier de diplômes ou d'une expérience professionnelle significative pour l'exercice des missions qui lui seront confiées.**
- **DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 indice majoré 326 de la fonction publique territoriale.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**



SEANCE DU 05 AVRIL 2018

Délibération
N°2018-35

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 7

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : BIEN DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE : LOCATION.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de régulariser la location d'un appartement communal au Chef-Lieu à Monsieur Charles ESAIN, Adjoint au Maire.

Il indique qu'une procédure particulière s'applique aux communes de moins de 3 500€ habitants pour la location de biens communaux aux élus, avec obligation d'une délibération motivée et d'une estimation des domaines quant au prix de la location.

Monsieur le Maire précise que le service des domaines ayant adopté une nouvelle charte de fonctionnement en 2017, plus aucune estimation ne peut être sollicitée pour ce type d'affaire. Néanmoins, la location pourrait être consentie au même prix que les locataires précédents.

Compte tenu de l'absence d'autres demandes pour ce logement, Monsieur le Maire propose donc de l'attribuer à Monsieur Charles ESAIN dans les conditions citées précédemment à compter du 06/04/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 NPPV (C.ESAIN) et le reste POUR,

- **APPROUVE la location d'un appartement communal à Monsieur Charles ESAIN, Adjoint au Maire, à compter du 06/04/2018 compte tenu de l'absence d'autres demandes pour ce bien.**

- **PREND ACTE ET REGRETTE** qu'aucune estimation de la valeur locative de ce bien ne puisse être sollicitée auprès du service des domaines.
- **FIXE** le montant du loyer mensuel de cet appartement à 327.33€ augmenté de 2.50€ de charges mensuelles, loyer identique aux précédents locataires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-36

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : PARTICIPATION AU BUDGET DU GRAND FILON.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire-

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Franckie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le fonctionnement du Grand Filon est tributaire, avant l'ouverture au grand public, des subventions de fonctionnement versées par les collectivités.

Compte tenu des besoins du budget primitif 2018 de la régie, il semble que la subvention annuelle d'un montant de 6 000€ ne soit pas suffisante pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000€ à la Régie Municipale Le Grand Filon au titre de l'exercice 2018.
- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4 000€ à la Régie Municipale Le Grand Filon au titre de l'exercice 2018.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
ST GEORGES D'HURTIERES**

**SEANCE
DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
N°2018-37

Nombre de membres :

-Effectif légal : 10

-Nombre de présents : 7

-Nombre de conseillers en exercice : 10

- Nombre de votants : 8

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Objet de la délibération : TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE.

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à vingt heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents : Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Monique LEONARD, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés :
Madame Florence CHOUQUER
Monsieur Frankie LECHEVALLIER
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Florence CHOUQUER à Madame Christiane LEHMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TREVISIOL, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Porte de Maurienne a décidé le passage à la taxe professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il indique en conséquence que la commune n'aura plus à voter de taux chaque année pour cette taxe, une compensation financière basée sur le montant 2017 étant versée en remplacement. Pour 2018, cette compensation est prévue au BP 2018 à hauteur de 206 805€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du passage à la taxe professionnelle unique par la Communauté de Communes Porte de Maurienne à compter du 01/01/2018.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Le Maire
Alain BOUVIER